

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
commune de TOURNEMIRE**

Nombre de conseillers

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 11 |
| Présents | 7 |
| Votants | 11 |
| Absents | 4 |
| Exclus | 0 |

Date de convocation :
Le 12/09/2024

Date d'affichage :
Le 12/09/2024

OBJET

DM 2 BUDGET COMMUNAL

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le 19/11/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du 19/11/2024

Délibération N°2024-06-04

Séance **du 15 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaients présents : M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline 2^{ème} adjointe, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Petraud Maxime, Hugues Monteillet.

Absents excusés : Roques Fanny (procuration à Jérémy Moulières), Heran Sébastien (procuration à Pascal RIVIER), Giordano Sandrine (procuration à Eric Cocallemen), Odicin Sabrina (procuration à Céline Cristol).

Madame Cristol Céline a été nommée secrétaire.

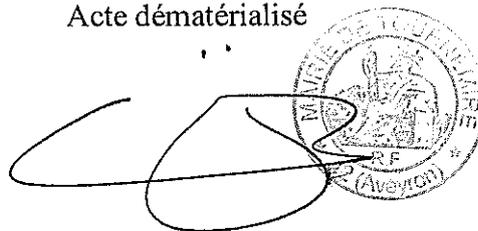
| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 60612 : Energie - Electricité | 16 000.00 € | |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 16 000.00 € | |
| D 023 : Virement à la section d'investissement | | 16 000.00 € |
| TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement | | 16 000.00 € |
| D 1641 : EMPRUNTS EN EUROS | | 8 500.00 € |
| TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées | | 8 500.00 € |
| D 231-104 : ACHAT ET TRAVAUX MAISON MAZERAN | | 7 500.00 € |
| TOTAL D 23 : Immobilisations en cours | | 7 500.00 € |
| R 021 : Virement de la section de fonctionnement | | 16 000.00 € |
| TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement | | 16 000.00 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, (abstention, le conseil municipal :

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER
Acte dématérialisé

La secrétaire de séance
Céline CRISTOL




Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.